



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 104
Séance du 6 décembre 2024

Avis sur la nomination du directeur de CAP Avenir

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 29

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La nomination du directeur du service CAP Avenir, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, reçoit l'avis favorable du conseil d'Administration.

Fait à Arras, le 06/12/2024

Anne DAGUET-GAGEY



Présidente de l'université d'Artois

Point 4 - Avis sur la nomination du directeur du service FCU (vote)

Conformément aux statuts du service FCU, il est nommé pour 4 ans par la présidente après avis du CA.

L'avis du conseil d'administration est sollicité sur la nomination de Jérôme LONGUEPEE.

Point 5 - Avis sur la nomination du directeur de Cap avenir (vote)

Conformément aux statuts du service Cap avenir, il est nommé pour 4 ans par la présidente après avis du CA.

L'avis du conseil d'administration est sollicité sur la nomination de Marc DUTOIT.

Point 6 - Avis sur la nomination du directeur du service de santé des étudiants (vote)

Conformément aux statuts du service santé étudiante, il est nommé par la présidente après avis du CA parmi les médecins titulaires d'un diplôme de spécialité en santé publique et médecine sociale.

L'avis du conseil d'administration est sollicité sur la nomination de Antonia GASH ILLESCAS.